



## FEUILLE DE ROUTE ECOPHYTO 2017 - 2025

### Région HAUTS-DE-FRANCE

#### PREAMBULE : le Plan ECOPHYTO et sa nouvelle version

##### - Historique

Le principal défi d'Ecophyto est de diminuer le recours aux produits phytopharmaceutiques, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité : la France doit produire mieux en réduisant la dépendance des exploitations aux produits de protection des plantes.

Or six années après la mise en œuvre du premier plan Ecophyto initié en 2008, il est apparu qu'au niveau national, le recours aux produits phytopharmaceutiques (NODU usages agricoles – nombre de doses unités) avait augmenté de 5,8 % entre la période 2011-2013 et la période 2012-2014, et de 9,4 % entre 2013 et 2014. En revanche, les filières engagées dans le réseau DEPHY depuis 2012 (1 900 fermes pilotes constituant un réseau de démonstration, d'expérimentation et de production de références du plan Ecophyto) ont réussi à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, tout en maintenant une agriculture économiquement performante.

Aussi, le 26 octobre 2015, le gouvernement a présenté une nouvelle version du Plan, Ecophyto II, comportant des outils performants et innovants inscrits dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Le nouveau Plan Ecophyto II fixe un objectif de diminution du recours aux produits phytopharmaceutiques de 50 % selon une trajectoire en deux temps : une réduction de 25 % d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production, et une réduction de 25 % supplémentaires à l'horizon 2025 à atteindre grâce à des mutations plus profondes.

Les grands principes du nouveau Plan Ecophyto II sont les suivants :

- Maîtriser l'ensemble des risques liés aux produits phytopharmaceutiques,
- Inscrire le Plan au cœur **du projet agro-écologique pour la France**,
- Réorienter les évolutions au niveau des entreprises agricoles dans une dynamique collective, territorialisée et positive tant pour les producteurs que pour les citoyens.

En complément des 41 millions d'euros par an maintenus pour le financement d'Ecophyto II, la mise en œuvre du Plan a été confortée au niveau régional dès 2016 par une enveloppe additionnelle issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses et destinée à favoriser des actions locales. 30 millions d'euros supplémentaires par an ont ainsi été dédiés à la déclinaison régionale du nouveau plan Ecophyto II en 2016 et sont répartis par l'Etat entre les agences de l'eau

## - Déclinaison du Plan Ecophyto en région

L'objet du présent document est de définir les grands axes de la déclinaison régionale du Plan Ecophyto II. Cette « **feuille de route** » décrit la stratégie régionale, élaborée en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, au vu du contexte et des enjeux identifiés localement.

**La feuille de route régionale précise les leviers permettant d'atteindre les objectifs définis ainsi que les modalités d'évaluation des actions qui en découleront.**

**Une attention toute particulière est portée sur l'articulation à développer avec les autres dispositifs et politiques publiques mis en œuvre au niveau national ou régional : différentes mesures des deux programmes régionaux de développement rural en particulier mesures MAEC et BIO et aides à l'investissement dans les exploitations agricoles à travers le PCAE, Plan Bio 2013/2017 et 2017/2021, Programme régional « enseigner à produire autrement », PRSE 3...**

## - Gouvernance régionale (annexe n°1)

Pour élaborer la feuille de route, certaines instances sont mises en place :

- La « commission chargée du suivi du projet agro-écologique en région », désignée dans le texte par la **commission agro-écologie (CAE)**
- Le **comité des financeurs**, chargé de la gestion de la mécanique financière pour les projets répondant aux actions prioritaires définies par la CAE .

Ces instances sont garantes de la large consultation avec les organismes professionnels agricoles, acteurs essentiels pour réduire la dépendance des exploitations aux produits phytosanitaires. Le dialogue régulier avec la chambre régionale d'agriculture conforte les consultations en amont et la mise en œuvre du futur plan d'actions, en s'appuyant notamment sur les animateurs « Ecophyto » .

**La feuille de route n'est pas un document figé : elle a vocation à être évolutive jusqu'en 2025 pour s'améliorer au vu des retours d'expérience. La CAE est consultée sur la feuille de route et ses éventuelles adaptations ; elle est chargée du suivi du plan d'actions qui en découle. Le comité des financeurs s'assure que les actions prioritaires trouvent un financement. Ces différentes instances pourront ainsi être sollicitées en tant que de besoin.**

# PARTIE 1 : Diagnostic de la situation régionale au regard de l'usage des produits phytopharmaceutiques

## 1- Présentation de l'agriculture en région Hauts-de-France

### Une agriculture productive et diversifiée qui occupe 68% du territoire régional

Fortement urbanisée mais peu boisée, la région des Hauts-de-France consacre plus des deux tiers de son territoire à l'agriculture (près de 2,2 millions d'hectares). L'activité agricole a façonné à travers les décennies des paysages variés et assure aujourd'hui leur entretien. Des sols fertiles, un relief peu accidenté et un climat propice ont favorisé l'aménagement de grandes plaines de cultures. La région Hauts-de-France est ainsi la deuxième région céréalière de France et la première productrice pour 16 cultures, dont le blé tendre, les protéagineux, la betterave sucrière, la pomme de terre (fécule, plants et de consommation) et les légumes. La région représente ainsi 10% de la valeur ajoutée nationale de l'agriculture, réalisée par 7% des emplois agricoles, ce qui illustre la productivité de la main d'œuvre agricole de la région. La production brute standard (PBS) moyenne des exploitations est de 183 000€, largement supérieure à la moyenne nationale

de 126 000€.

L'agriculture régionale est tournée à la fois vers le marché intérieur où elle profite du bassin de consommation régional de 6 millions d'habitants, mais elle est aussi très exportatrice, tirant partie des nombreuses infrastructures routières, fluviales et portuaires du Nord de l'Europe.

Cependant, la pression foncière est très forte, liée à la fois à l'urbanisation en bordure de l'Île-de-France et autour des métropoles du Nord, mais aussi au potentiel agronomique des terres. Le prix des terres est donc élevé et les échanges fonciers se réalisent dans un territoire à fermage majoritaire.

Dans ce contexte, les structures d'exploitations sont singulièrement différentes d'un département à l'autre : les exploitations de l'Oise ont une taille moyenne de 113 hectares alors que celle des exploitations du Nord se situe à 54 hectares. Si les petites exploitations représentent 20,7% de l'ensemble, les grandes exploitations contribuent à 90 % du potentiel de production régional.

### **Les exploitations sont majoritairement, et de plus en plus, spécialisées dans les grandes cultures.**

La valeur des productions régionales est estimée en 2013 à 6,5 milliards d'euros (68% de productions végétales dont les vins de champagne, 26% de produits animaux et 6 % de services).

Avec plus d'un million d'hectares, la culture des céréales couvre 49% de la SAU régionale. La région se classe première pour le blé tendre avec 850 000 hectares qui assurent, grâce à des rendements élevés, 20% de la production nationale. En pomme de terre, la région est aussi leader pour la consommation et la féculé ; elle a produit 5 des 8 millions de tonnes de pommes de terre de consommation françaises en 2014 . La moitié de la production nationale de betteraves sucrières est fournie par la région avec 18 millions de tonnes en 2014 pour 200 000 hectares consacrés à cette culture.

Les légumes produits dans la région alimentent les usines de conserverie ou de surgélation. Au premier rang, 13 500 hectares sont consacrés à la production de petits pois, soit 60% de la production nationale. La région occupe également la 3<sup>ème</sup> place dans la production nationale de haricots verts avec 5 600 hectares consacrés à cette culture. Ces cultures sont fortement intégrées au secteur de la transformation, et liées aux industries agro-alimentaires par des contrats de culture qui garantissent des revenus élevés mais qui sont également très exigeants sur leur cahier des charges. Des transformateurs étrangers en particulier belges viennent également s'approvisionner dans la région.

La production de lin et la production d'endives sont également deux productions importantes et emblématiques de la région ; 90% des chicons sont « forcés » dans la région.

Enfin, 800 viticulteurs exploitent environ 2 500 hectares plantés en vignoble de Champagne dans le sud de l'Aisne (vallée de la Marne - arrondissement de Château-Thierry) et assurent 10% de la production nationale.

### **Des zones d'élevage traditionnelles**

L'élevage reste bien présent avec 45 % des exploitations ayant au moins un atelier d'élevage (bovins lait, bovins viande, volailles, ovins, porcins).

Les productions animales sont plus localisées mais toujours bien implantées. La moitié de la production porcine régionale est localisée dans le département du Nord. Le cheptel laitier, principalement situé dans les zones périphériques du Boulonnais, de la Thiérache, du Ponthieu et du Vimeu, est le 6<sup>ème</sup> national par son nombre de vaches laitières. 80 % des effectifs sont présents dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. La production laitière, autour de 2,4 milliards de litres de lait annuels, connaît une augmentation régulière.

Les surfaces toujours en herbe ne représentent que 14% de la SAU, alors qu'elles recouvrent 28% des surfaces agricoles nationales et les surfaces fourragères sont elles aussi assez peu représentées (5,5% de

la SAU).

### Des conditions pédoclimatiques favorables au rendement

Les sols majoritairement limoneux, le climat de type océanique et l'abondance de la ressource en eau sont extrêmement propices au rendement des productions végétales, comme le montre le tableau ci-dessous.

Produit	Rendement moyen 2010-2015 (quintaux / ha)	
	Hauts-de-France	France Métropolitaine
Blé tendre d'hiver	88	74
Orge et escourgeon d'hiver	84	66
Orge et escourgeon de printemps	69	61
Maïs grain	95	93
Triticale	66	53
Colza d'hiver (et navette)	40	34
Colza de printemps (et navette)	36	30
Féveroles et fèves	41	36
Pois protéagineux	45	40
Betteraves industrielles	875	886
Pommes de terre de féculerie	517	517
Pommes de terre de consommation	461	441

Les conditions météorologiques sont également un facteur déterminant pour la gestion de la protection des cultures, puisqu'elles influent directement sur le développement de la plante mais aussi sur le développement des ravageurs, des adventices et des maladies.

### La mise en œuvre du projet agro-écologique, un défi pour les Hauts-de-France

L'agriculture régionale doit faire face à des défis de taille : une demande alimentaire exigeante en qualité, une concurrence internationale accrue, des marchés plus volatils, une pression foncière importante. Dans le même temps, la demande sociétale s'exprime en faveur d'une contribution positive de l'agriculture au cadre de vie. La concentration économique des exploitations s'accompagne d'une externalisation du travail et d'une simplification des systèmes de culture (fragilisation des petites exploitations, régression des systèmes mixtes et de l'élevage). Pourtant la diversité des systèmes de culture en région Hauts-de-France constitue une des forces du secteur agricole, lui permettant de s'adapter aux crises et à la volatilité des prix.

Les surfaces converties ou en conversion à l'agriculture biologique sont modestes (20 508 ha en 2015, soit 0.9 % de la SAU), mais l'intérêt de ce type de production en termes de valeur ajoutée pour les producteurs et la forte demande des consommateurs régionaux devrait stimuler leur développement.

Les pratiques doivent ainsi pouvoir évoluer en combinant la performance économique de l'agriculture avec la performance environnementale et sanitaire. Des expérimentations régionales se font, les pratiques évoluent progressivement, des solutions apparaissent face aux nouvelles problématiques.

L'appréhension globale de l'exploitation agricole dans son contexte local spécifique est nécessaire pour permettre à l'agriculteur de répondre lui-même de façon équilibrée et durable aux enjeux environnementaux et économiques. Leur identification et leur suivi au titre de la performance économique, environnementale et sociale sont une étape nécessaire pour permettre ensuite leur diffusion. C'est le sens du projet agro-écologique pour la France.

## 2 - Contexte régional phytosanitaire

### 2.1 Qualité des eaux et des milieux aquatiques (présence de produits phytopharmaceutiques (PPP) dans les cours d'eau et les eaux souterraines) (annexes n°2)

La présence des PPP, tant dans les eaux souterraines que dans les eaux de surface, est constatée sur l'ensemble de la région. Cette dégradation des masses d'eau, allant à l'encontre de l'objectif de bon état des eaux de la Directive cadre sur l'eau de 2000, conduit à établir pour plusieurs captages d'eau potable des dérogations pour distribution d'eau non conforme, voire à l'abandon des captages.

Pour les eaux de surface, trois molécules et leurs dérivés sont présents dans plus de 50 % des stations de mesures : le Glyphosate et l'AMPA présents à plus de 90 %, le Diflufenicanil à plus de 70 % et les produits de dégradation de l'Atrazine également à plus de 70 %. Ces PPP sont très présents, souvent à des niveaux faibles, compatibles avec le bon ou le très bon état des masses d'eau pour plus de 80 % de celles-ci. En revanche, le Chlorpyrifos-éthyl, insecticide, dégrade en état moyen une majorité de masses d'eau où il est mesuré. Les masses d'eau de surface sont sensibles aux pollutions diffuses et aux pollutions accidentelles. Ces dernières sont le fait d'erreurs de manipulation, de phénomènes d'écoulement sur des surfaces imperméables reliées au réseaux pluviaux, voire de traitements trop proches des cours d'eau. La généralisation des bandes enherbées contribue grandement à la limitation des derniers cas.

La présence des PPP dans les eaux souterraines est surtout le fait d'herbicides. La dégradation actuelle de la qualité des eaux est principalement due à la présence de PPP dégradés « historiques », tel le Dézéthylatrazine, responsable des 3/4 des états moyens à mauvais. Les PPP autorisés les plus présents sont des herbicides tels le Bentazone, le Glyphosate et le Metsulfuron méthyle. D'autres herbicides dégradent au moins à l'état moyen les nappes tels le Métazachlore, le Diméthénamide et le Chlortoluron. Les autres herbicides présents en moindre quantité sont : le Métribuzine, le Chloridazone, l'Isoproturon ainsi qu'un insecticide, le Pyréthrine et un fongicide le Bromuconazole. A noter qu'un fongicide, le Boscalid dégrade les eaux souterraines, sur un point de mesure proche des vignobles axonais.

**Du fait d'une présence généralisée des herbicides, tant dans les eaux de surface que les eaux souterraines, d'origine ancienne ou actuelle, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions ciblées sur cette famille de produits phytopharmaceutiques.**

**De même, la présence d'insecticides à des niveaux trop élevés dans certains points de mesure appelle deux types d'actions : des contrôles sur les territoires impactés pour sensibiliser les utilisateurs et des actions de substitution ou de formation pour permettre une utilisation raisonnée à court terme de ces substances.**

### 2.2 Suivi des changements de pratiques culturales en zones agricoles : l'indicateur de fréquence des traitements (IFT)

L'indicateur de fréquence de traitement (IFT) caractérise les pratiques culturales. Il mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées à la culture pendant une campagne. Cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements et, pour chaque traitement, la part de surface traitée et la dose appliquée.

La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicides, fongicides, insecticides et autres (régulateurs de croissance, molluscicides...)

**Évolutions 2011-2014 :**

Les données sont issues de l'enquête « pratiques culturales » menée sur les grandes cultures (Agreste). Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour expliquer les évolutions observées, les deux séries de données n'étant pas parfaitement comparables :

- des différences de conditions climatiques, et donc de pression parasitaire, de variétés semées et d'objectifs de rendement.
- les parcelles enquêtées pour une même culture au cours des deux enquêtes n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes exploitations, ni aux mêmes bassins de production.
- une marge d'imprécision inhérente aux enquêtes statistiques. Une évolution est considérée comme statistiquement significative si les intervalles de confiance de chacune des estimations ne se recoupent pas. Quand l'évolution entre 2011 et 2014 n'est pas considérée comme statistiquement significative, il n'est pas possible de conclure avec un degré raisonnable de certitude à augmentation ou à une diminution entre 2011 et 2014.

#### Valeurs des IFT moyens observés sur les grandes cultures en 2011 et 2014

		IFT Herbicide		IFT Hors herbicide	
		2011	2014	2011	2014
<b>Blé tendre</b> <b>39.4 %</b>	Picardie	1.3	1.8		3.0
	Nord Pas de Calais	1.1	1.5	3.4	3.7
	moyenne française	1.3	1.6	2.3	2.3
<b>Orges</b> <b>7.0 %</b>	Picardie	1.2	1.5	1.9	2.3
	Nord Pas de Calais	1.4	1.8	2.2	2.3
	moyenne française	1.4	1.6	1.7	1.7
<b>Betterave sucre</b> <b>9.2 %</b>	Picardie	2.7	2.9	1.3	1.3
	Nord Pas de Calais	2.9	2.4	1.0	1.2
	moyenne française	2.8	2.7	1.4	1.6
<b>Pomme de terre</b> <b>4.5 %</b>	Picardie	2.2	2.0	14.2	16.7
	Nord Pas de Calais	2.6	2.2	13.7	16.6
	moyenne française	2.3	2.2	13.3	16.0
<b>Colza</b> <b>7.9 %</b>	Picardie	1.3	1.6	3.7	3.6
	Nord Pas de Calais	1.3	1.8	3.0	3.2
	moyenne française	1.5	1.8	3.7	3.8
<b>Pois protéagineux</b> <b>1.7%</b>	Picardie	1.4	1.6	2.7	3.3
	Nord Pas de Calais		1.6		3.0
	moyenne française	1.2	1.3	2.4	2.5
<b>Maïs fourrage</b> <b>5.3 %</b>	Picardie	1.4	1.3	ND	ND
	Nord Pas de Calais	1.3	1.5	ND	ND
	moyenne française	1.4	1.4	0.1	0.1
<b>Maïs grain</b> <b>3.0%</b>	Picardie	1.5	1.5	ND	ND
	Nord Pas de Calais	1.6	1.4	ND	ND
	moyenne française	1.5	1.5	0.3	0.4

( Sources : AGRESTE, Enquête Pratiques phytosanitaires en grandes cultures de 2014 ND = non diffusé – moyenne française = moyenne sur l'ensemble des régions enquêtées)

Ces données montrent :

- **des pratiques de traitement assez semblables entre les deux anciennes régions composant les Hauts-de-France.**
- **une tendance à avoir un IFT légèrement supérieur aux moyennes nationales** (climat humide de la région)
- **peu de variation dans les IFT** (la légère augmentation peut s'expliquer par les conditions climatiques de 2011 favorables à un IFT très bas - printemps très sec -, alors que l'humidité de 2014 a été propice aux maladies)
- **des situations très contrastées selon les espèces cultivées.**

### Evolution de l'IFT selon les espèces en 2014

Pour la pomme de terre, l'IFT (hors semence) est très élevé, supérieur à 18. Près de  $\frac{3}{4}$  des traitements sont des fongicides (lutte contre le mildiou).

Pour les autres grandes cultures industrielles et céréalières les IFT se situent entre 4 et 5, sensiblement supérieurs aux valeurs moyennes nationales.

**Les cultures légumières de plein champ** représentent 39 000 ha développés\* dont 13500 ha en petit pois pour la conserverie. Compte tenu des cycles végétatifs parfois très courts, il est fréquent que deux récoltes soient possibles sur la même parcelle la même année. La surface développée\* est donc supérieure à la SAU qui porte les cultures légumières.

Les seules données sur les IFT sont celles de l'enquête de 2013 qui ne couvrait pas toutes les cultures légumières de la région. Compte tenu de la fréquence d'une double récolte sur les surfaces consacrées aux légumes et de la concentration de la localisation de ces productions, les zones légumières sont soumises à des pressions fortes de produits phytopharmaceutiques.

Culture	Région	IFT Herbicide	IFT Hors herbicide	IFT Total
Carotte (Plein champ) <b>2200 ha</b>	Picardie	2,0	3,6	5,6
	Nord - Pas de Calais	2,0	3,1	5,1
Chou fleur (plein champ) <b>1 280 ha</b>	Nord - Pas de Calais	1,0	3,1	4,1
Autres choux (plein champ)	Nord - Pas de Calais	1,0	6,8	7,8
Poireau (plein champ)	Nord - Pas de Calais	0,6	5,2	5,8

Source : SSP- Agreste – Enquête Pratiques culturales sur les légumes 2013

### 2.3 Ventes des produits phytopharmaceutiques par quantité de substances actives (QSA) (annexe n°3)

Les ventes de produits phytosanitaires sont aujourd'hui déclarées annuellement par les distributeurs auprès des agences de l'eau dans le cadre de la déclaration au titre de la redevance pour pollutions diffuses. Ces données sont centralisées dans la banque nationale des ventes distributeurs (BNV-d). La composition des produits contenus dans la BNV-d permet de convertir les quantités de produits phytosanitaires vendus en quantités de substances actives (QSA).

L'indicateur QSA est un indicateur de pression sur le territoire qu'il convient d'utiliser avec beaucoup de précautions :

- Les tonnages vendus sur le territoire ne sont pas toujours consommés sur celui-ci ;
- En région frontalière des achats peuvent être faits sur Internet/étranger et utilisés sur le territoire

Hauts-de-France ;

- Des stocks peuvent être constitués d'une année sur l'autre ;
- Des substances relativement « pondéreuse » peuvent être remplacées par d'autres plus efficaces de moindre poids ;
- Entre 2011 et 2013, les catégories de distributeurs de produits phytosanitaires soumis à l'obligation de déclaration ont évolué, ce qui peut en partie expliquer l'augmentation des quantités vendues par une assiette de déclarants plus importante

Entre les moyennes des 2 périodes 2008-2011 et 2011-2015, les quantités globales vendues ont très légèrement diminué (2 %), toutefois le tonnage global reste considérable (valeurs annuelles évoluant entre 6 922 et 9 895 tonnes de produits vendus par an ), soit une moyenne sur la période 2008-2015 de **3,63 kg de QSA vendue / ha de SAU** totale régionale.

### Analyse des substances actives les plus contributrices au QSA en Hauts-de-France

On observe une prédominance des herbicides (45 % en moyenne selon les années), puis des fongicides (40 % en moyenne selon les années) et des régulateurs de croissance (9% en moyenne selon les années). Les insecticides qui s'appliquent à faible grammage hectare, pèsent beaucoup moins dans les QSA, mais peuvent avoir un fort impact environnemental et sanitaire.

150 molécules constituent près de 99%.des substances actives utilisées en région Hauts-de-France ; parmi elles **20 substances actives** contribuent largement et depuis plusieurs années au QSA des Hauts-de-France (**50 % à 75% selon les années**)

TOP 20 des substances actives les plus contributrices au QSA des Hauts-de-France par ordre décroissant (en milliers de tonnes)	
Substances actives	QSA (tonnes)
Mancozebe (Fongicide)	1000 à 2000
Glyphosate (Herbicide)	600 à 760
Chloromequat chlorure (Régulateur)	400 à 600
Chlorothalonil (F)	280 à 430
Metamitron (H)	240 à 260
Prosulfocarbe (H)	150 à 450
Soufre pour pulvérisation (micronisé) (F)	125 à 280
Sulfate de fer	122 à 265
Prochloraz (F)	105 à 185
Isoproturon (H)	170 à 250
2,4-mcpa (H)	140 à 170
Aclonifen (H)	100 à 200
Chlortoluron (H)	135 à 160
Chloridazone (H)	100 à 100
Pendiméthaline (H)	70 à 120
Phenmediphame (H)	90 à 90
Boscalid (F)	50 à 110
Tebuconazole (F)	70 à 110
Prothioconazole (F)	70 à 100
Ethofumesate (H)	70 à 85
Chlorure de choline (R)	30 à 100

Les PPP utilisés reflètent les spécificités de la sole régionale :



- sur céréales : herbicides (prosulfocarbe, isoproturon...), fongicides (prochloraze, tebuconazole, prothioconazole...) et régulateurs (chlormequat chlorure, chlorure de choline),
- sur betterave : désherbants utilisés (metamitronne, chloridazone et phenmediphame)
- sur pomme de terre, le mancozebe, fongicide pondéreux, représente selon les années 9 à 23 % de l'ensemble des QSA

Dans chaque famille de produits phytopharmaceutiques, on observe que **quelques** substances actives **seulement** représentent une part significative du marché :

en herbicides : glyphosate, isoproturon, prosulfocarbe (en augmentation), métamitronne, chlortoluron et 2-4 mcpa;

en fongicides : mancozèbe, manèbe, chlorothalonil (en augmentation), prochloraze, boscalid (en diminution) et triazoles;

en régulateurs (chlormequat-chlorure et chlorure de choline),

en insecticides (huile de vaseline et de pétrole, imidaclopride, pyrimicarbe, cypermethrine, méthiocarbe, téfluthrine....) ;

pour les autres usages, le métaldehyde est un molluscide « leader » sur le marché

Ce petit nombre de molécules utilisées représente **potentiellement une fragilité importante** et peut être à **l'origine de phénomènes de résistance en herbicides, fongicides ou insecticides.**

### Les usages non agricoles

Les usages en jardins, espaces végétalisés et infrastructures comprennent les usages professionnels et les usages amateurs. Seuls les usages amateurs sont extractables par la banque nationale des ventes. Au niveau national, il est estimé que les usages amateurs représentent environ 80% des usages non agricoles totaux en quantité de substance active vendue. Ces usages amateurs ont été extraits de la BNV-d sur 3 ans : en 2008, 2011 et 2014.

Les emplois autorisés dans les jardins (EAJ) représentent 8 % des ventes de la région en 2014 et ont fortement baissé (ils représentaient 14% en 2008). Ils sont plus élevés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, du fait de la densité urbaine.

Les substances les plus achetées par le public jardinier sont le sulfate de fer ( anti-mousse exclusivement EAJ), le glyphosate et un nouveau désherbant : l'aclonifen

## 3 - Bilan du Plan Ecophyto I en région Hauts-de-France

Le plan Ecophyto I reposait sur plusieurs actions qui ont été mises en place :

- Le réseau de surveillance biologique du territoire (SBT) et le bulletin de surveillance du végétal (BSV) qui délivre chaque semaine un état sanitaire des productions végétales cultivées dans la région
- Les réseaux DEPHY FERME et EXPE qui expérimentent des pratiques innovantes et les systèmes de production avec des fortes réductions de produits phytopharmaceutiques
- Des actions d'animation et de communication
- Le programme de formation « Certiphyto »
- Les actions menées par les établissements d'enseignement agricole dans le cadre du plan « apprendre à produire autrement »

*Le bilan de ces actions est repris en détail dans les annexes n° 4*

## Principaux résultats

### 3.1 Les résultats obtenus dans les réseaux : alternatives au recours aux produits phytopharmaceutiques et re-conception de systèmes

**Les résultats nationaux des fermes du réseau DEPHY montrent une diminution de leur IFT de 12% par rapport à l'IFT initial**, avec des différences entre les types d'exploitations : - 18 % en polyculture-élevage et - 8% en grandes cultures. La baisse a été plus importante (- 20%) pour les systèmes non économes au départ. Enfin, 50 % des systèmes de cultures ont diminué d'au moins 10% leur IFT. (cf annexe)

Les actions du plan ont reposé sur plusieurs leviers :

- La diversification des cultures qui allonge la rotation coupant les cycles des bio-agresseurs.
- En élevage, la possibilité d'introduire des cultures peu consommatrices, comme par exemple les prairies temporaires et le méteil.
- L'utilisation de variétés tolérantes en blé et betteraves (en oignons, il y a aujourd'hui deux variétés résistantes au mildiou).
- Les dates de semis retardées en blé qui permettent à la fois de le rendre moins sensible à la verse, aux maladies et de réduire le nombre d'adventices.
- Le désherbage mécanique permettant en betteraves de réduire de 50% l'utilisation des herbicides.
- L'utilisation des outils d'aide à la décision comme MILEOS en pommes de terre permettant la réduction des traitements en période à faible pression.
- Les produits de biocontrôle qui émergent dans certaines cultures comme par exemple un insecticide contre les piérides du chou-fleur à base de bactéries, l'anti-limaces à base de phosphates ferriques.

**L'accompagnement et les échanges entre agriculteurs du réseau ont permis d'accroître leur technicité et de faire évoluer les conduites d'exploitation : 31% des agriculteurs DEPHY acceptent désormais une baisse de rendement due aux maladies, à condition que la marge soit maintenue.** Les réseaux FERME des Hauts-de-France ont produit des *fiches SCEP* (Systèmes de Cultures Economes et Performants) et des *fiches trajectoires* pour les systèmes de cultures qui ont diminué de 30 % l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, tout en restant performants économiquement. Ces fiches sont publiées sur *écophytopic*.

**Les cinq projets EXPE des Hauts-de-France ont étudié des systèmes en rupture** (réduction de 50% minimum, 100 % pour deux projets). Ils présentent des performances économiques qui vont de – 30 à – 5% suivant les projets par rapport à la référence conventionnelle. La combinaison de l'ensemble des leviers disponibles permet de produire les cultures classiques de notre région avec des rendements de l'ordre de 90% des rendements moyens. Ces systèmes de cultures en rupture nécessitent une phase de transition, du fait de la nécessaire progressivité de la maîtrise technique dans le temps.

### 3.2 Impact et limites du dispositif en Hauts-de-France

La réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques passe par des évolutions de pratiques et par **la reconception des systèmes de cultures**. Ceux-ci prennent du temps et **la mesure de l'impact**

**économique** de ces changements reste un enjeu pour permettre l'acceptation du changement.

Par ailleurs, en cultures légumières et industrielles, l'agriculteur doit répondre à des cahiers des charges stricts. **Les leviers de réduction sont donc à rechercher en lien avec les autres acteurs économiques des filières**, car les marges de manœuvre au seul niveau de l'agriculteur peuvent être trop limitées.

### **3.3 La mobilisation de l'enseignement agricole ; le plan « enseigner à produire autrement »**

L'enseignement agricole, sous toutes ses composantes, permet de renforcer les interactions entre apprenants, personnels éducatifs, partenaires territoriaux et professionnels.

En tant que support pédagogique des formations initiale et continue, les Exploitations Agricoles ou Ateliers Technologiques (EA-AT) des établissements de la région se sont engagés dans le programme national « Enseigner à produire autrement », pour proposer des outils, démarches, projets vers la transition agro-écologique de leurs systèmes, au service des apprentissages mais aussi de la démonstration à destination des professionnels agricoles.

Dans le cadre de leur mission de production et d'expérimentation, les EA-AT visent l'exemplarité dans la performance à la fois économique, environnementale et sociale. En région, la plupart sont engagées dans des démarches d'autonomie vis-à-vis des intrants, notamment des PPP, dans les secteurs agricole, horticole, de l'aménagement paysager et des espaces verts.

Dans le cadre de leur mission d'animation et de développement du territoire, les EA-AT conduisent aussi des démarches d'expérimentation et de partenariat avec les professionnels et acteurs locaux, par exemple en intégrant le réseau des fermes DEPHY et/ou DEPHY Expe.

Ces actions ont toutefois un coût humain et financier que certains établissements ont du mal à assumer : dans le domaine des investissements matériels, de l'ingénierie, du suivi des dispositifs d'expérimentation, dans la capitalisation et le partage des démarches innovantes pour concevoir des systèmes économes en PPP.

## **PARTIE 2 : Enjeux régionaux de réduction des produits phytopharmaceutiques**

### **1- Maintien voire développement des performances économiques des exploitations, et amélioration des performances environnementales et sociales**

Les conditions climatiques tempérées et humides de la région des Hauts-de-France sont très favorables à la production agricole, mais avec en corollaire le développement des maladies fongiques et de certains ravageurs des cultures. La question de la concurrence des adventices et du désherbage pour toutes les grandes cultures y est également prépondérante. Les produits phytopharmaceutiques sont donc des outils encore très utilisés dans les stratégies de protection des cultures de tous les types d'agriculture.

## **1-1 Diminution du recours aux produits phytopharmaceutiques, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité**

La région Hauts-de-France est la première région pour de nombreuses productions végétales et possède un tissu agro-industriel de première importance.

La viabilité économique des entreprises agricoles et des filières amont et aval nécessite une production régulière et suffisante à la fois en quantité et en qualité sanitaire, technologique et organoleptique. Certaines filières comme les cultures légumières utilisent des cahiers des charges définissant les itinéraires techniques culturaux permettant de répondre aux exigences en termes de qualité et de quantité, pour sécuriser les approvisionnements des opérateurs aval.

## **1-2 Accompagnement des changements de pratiques agricoles et de re-conception de systèmes**

Les changements de pratiques visant à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques tout en maintenant la rentabilité économique des exploitations sont accompagnés conjointement par des dispositifs d'aides nationaux, régionaux, mais aussi européens. C'est ainsi que le premier pilier de la PAC et la conditionnalité des aides contribuent, via le respect des obligations qu'il impliquent, à limiter l'utilisation et le transfert des PPP dans l'environnement et l'exposition des populations.

Les dispositifs pouvant appeler du FEADER (second pilier de la PAC), avec des cofinancements de l'État, de la Région ou des Agences de l'eau, s'appuient sur des demandes volontaires. Sont ainsi à mentionner :

- Le programme pour la compétitivité et l'adaptation des entreprises (PCE) et les mesures 4 du programme de développement rural régional (aides aux investissements permettant de rationaliser et de réduire l'usage des PPP (*cf liste des matériels en annexe n°5*).
- Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), permettent aux agriculteurs de contrebalancer les manques à gagner de leurs choix agronomiques et techniques favorables à l'environnement (dont des objectifs de baisse d'IFT).

## **2 - Enjeux de santé publique et environnementaux**

### **2-1 Enjeux pour la santé**

S'ils participent à la performance économique des exploitations et des filières agricoles et agroalimentaires, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques peut avoir des effets non intentionnels sur la santé humaine et les différents compartiments de l'environnement.

La région comprend une très grande superficie agricole, de nombreux travailleurs agricoles et présente dans certains secteurs une forte densité de population. Les risques liés aux produits phytopharmaceutiques concernent :

- les utilisateurs (préparation, application des traitements, rinçage du matériel), les travailleurs agricoles (en contact avec la végétation lors des travaux dans les cultures) ;
- les personnes présentes lors de l'utilisation des produits, les passants situés proches de parcelles traitées ;
- les riverains des parcelles traitées ;
- la population générale potentiellement exposée aux résidus retrouvés dans l'alimentation ou l'eau de consommation ou aux particules véhiculées dans l'air ambiant ou intérieur, même si les produits alimentaires respectent les limites maximales autorisées par la réglementation en vigueur.

Ces groupes de personnes ne sont pas tous exposés avec la même intensité et à la même fréquence. On identifie clairement les personnes vulnérables (enfants, personnes en établissement de santé). De même la toxicité est très variable d'une matière active à l'autre. Le risque résulte de la correspondance entre le danger (toxicité de la matière active) et l'exposition.

La limitation des risques et des impacts sur l'homme, en particulier pour les personnes vulnérables, constitue un objectif majeur pour les pouvoirs publics.

Dans les eaux souterraines, les contaminations concernent également principalement les herbicides. Les transferts vers les nappes souterraines sont généralement plus lents mais la persistance y est également plus longue. La non-conformité de l'eau du robinet peut entraîner la restriction d'usage, voire l'arrêt des installations.

Au regard de la santé publique, l'enjeu de la préservation de la ressource en eau pour la consommation humaine est primordial. Il faut aussi souligner un enjeu économique car le coût du traitement pour assurer la potabilité est très élevé.

L'air ambiant est un milieu jusqu'ici peu connu en matière de contamination par les produits phytopharmaceutiques. L'amélioration attendue des connaissances en matière d'échantillonnage et d'analyses des produits dans l'air doit aboutir à la mise en place d'une surveillance nationale, les risques doivent être clairement identifiés et les mesures de gestion adéquates devront être adoptées.

Les études menées en région Hauts-de-France sur la qualité de l'air du point de vue des PPP montrent que de nombreux résidus de produits phytopharmaceutiques sont effectivement présents dans l'air ambiant en faible quantité (de l'ordre de la dizaine de nanogrammes jusqu'à parfois de façon ponctuelle quelques microgrammes par litre d'air). Cette question est notamment plus préoccupante dans les régions de vignoble et d'arboriculture où les traitements phytopharmaceutiques sont mal perçus par les populations résidant au voisinage des parcelles agricoles

## **2-2 Enjeux pour l'environnement**

La région Hauts-de-France inscrit son territoire dans deux grands bassins hydrographiques : Artois-Picardie

et Seine-Normandie. La contamination des eaux superficielles par les produits phytopharmaceutiques présente des risques pour la faune et la flore aquatique. Elle est principalement due aux herbicides dont certains sont désormais interdits d'utilisation. L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la recherche d'un état chimique satisfaisant est un enjeu majeur.

De même, les impacts sur le sol et sur la biodiversité sont des enjeux qui doivent être pris en considération. En effet, le maintien et le développement de la biodiversité sont des facteurs de résilience et de durabilité des systèmes agricoles. Par ailleurs, en préservant certains organismes vivants (auxiliaires des cultures), ils sont déjà un moyen de lutte contre les bio-agresseurs.

### 3- Enjeux particulièrement saillants pour l'agriculture des Hauts-de-France

Chacun des deux anciens Projets Régionaux pour l'Agriculture Durable (PRAD), en Nord-Pas-de-Calais et Picardie, indiquait en axe stratégique n°1 la nécessité de « maintenir une agriculture diversifiée, productive et compétitive », le second axe affirmait la volonté d'accompagner la transition écologique de l'agriculture en reconnaissant son rôle dans la préservation de l'environnement. Pour les Hauts-de-France, il s'agit en particulier de :

#### **-Réduire l'impact environnemental d'une « agro-industrie » performante en construisant des démarches de filière**

La force de l'agriculture régionale s'est construite autour de puissantes filières de transformation, en particulier celles liées aux céréales et aux cultures « industrielles » : betterave sucrière, légumes transformés, pomme de terre, endive. Ces filières sont capitales tant pour la production de richesse française (exportations) et que le développement économique de la région (emplois nombreux).

Toutefois, certaines d'entre elles sont particulièrement pénalisantes au regard de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (pomme de terre, légumes) et les leviers de réduction de l'IFT y sont faibles. Une réflexion de filière qui mutualise certaines contraintes avec l'aval permettrait de diminuer la pression sur l'agriculture. La sélection variétale, la recherche industrielle, l'innovation technologique (process et matériel) sont donc à associer et à favoriser, au même titre que la recherche agronomique ou l'agro-équipement.

#### **-Associer la filière Négoce et coopératives en collecte et approvisionnement**

La diminution de la vente de produits phytopharmaceutiques, si elle entraînait aussi la diminution des rendements et de la collecte des céréales et oléagineux risque de pénaliser à double titre les entreprises. Un des enjeux est donc de trouver une valorisation commerciale des productions issues d'exploitations plus vertueuses en matière d'environnement.

#### **-Faire émerger des systèmes agricoles vertueux et résilients en s'appuyant sur l'agro-écologie à l'échelle des territoires :**

Les approches collectives permettent d'échanger, de se situer, de mutualiser, d'expérimenter, de trouver des complémentarités entre exploitations et des solutions gagnant-gagnant. Elles sont un atout pour être rapidement plus efficace sur les zones les plus vulnérables (captages)

Il est aussi nécessaire de créer des liens avec les collectivités locales permettant de nouvelles valorisations des productions agricoles faibles en intrants (méthanisation, paillage, vente directe, approvisionnement de la restauration hors domicile, circuit court...).

**-Favoriser le maintien de l'élevage en valorisant les prairies.**

**-S'appuyer sur l'importance du bassin de consommation pour développer des filières de proximité, peu consommatrices en produits phytopharmaceutiques** (développement de l'autonomie fourragère dans les élevages, production Bio, ..)

**-Concentrer les efforts agronomiques sur la réduction de l'usage des herbicides et fongicides ainsi que sur la maîtrise de l'usage des régulateurs de croissance via l'optimisation de la fertilisation azotée.**

**-Développer et diffuser les références régionales sur les techniques** (itinéraires culturaux, couverts, matériels, approches systémiques...) :

- à faible usage d'intrants
- favorables à la vie du sol et au maintien du taux de matière organique.

Deux types de leviers d'actions (et deux piliers du plan Ecophyto) sont à privilégier :

- **les actions de substitution**, visant à remplacer certains traitements chimiques par des actions mécaniques : ces actions en général nécessitent des investissements, donnent des résultats visibles et immédiats sur la consommation des intrants, mais sont de portée limitée et ne permettent pas d'atteindre à terme les objectifs de 50 % à 2025 ;
- **les actions de re-conception**, visant à faire évoluer les pratiques et les systèmes gros consommateurs d'intrants, dont les effets sont visibles sur le long terme, afin de faire baisser durablement et notablement leur utilisation pour l'atteinte de l'objectif – 50 % à 2025.

#### **4- Enjeux pour les « jardins, espaces végétalisés et infrastructures » (JEVI)**

En zone non agricole, les produits phytopharmaceutiques sont utilisés pour lutter contre les herbes indésirables, les ravageurs et les maladies qui attaquent les plantes, que ce soit dans un objectif d'esthétisme (entretien des espaces verts ou des jardins) ou de sécurité (entretien des infrastructures de transports).

L'usage de ces produits en Région Hauts-de-France présente un risque non négligeable pour les applicateurs, les usagers et pour l'environnement.

Dans les zones fortement urbanisées, le ruissellement est généralement élevé et la dégradation des matières actives par les micro-organismes limitée. Il existe donc des risques importants de pollution (risque d'entraînement des produits plus rapide et plus important dans les eaux de surfaces ou souterraines).

De plus, des erreurs de pratiques peuvent aussi être à l'origine de contamination du milieu ou de risque pour la santé humaine.

La préservation de la qualité de l'eau en région Hauts-de-France passe donc par la suppression de l'usage des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des jardins, espaces verts et infrastructures.

Différents moyens existent et sont à favoriser : mise en œuvre de méthodes alternatives de désherbage, prise en compte de la question de l'entretien dans les projets d'aménagements, mise en œuvre du jardinage écologique ou de la gestion différenciée, sensibilisation des jardiniers amateurs et communication. Pour être durable et acceptable, **la suppression de l'usage des PPP dans les espaces publics doit s'accompagner d'une réflexion sur la conception de nouveaux modèles d'aménagements.**

Il convient d'associer les établissements de l'enseignement agricole spécialisés dans les formations

paysagères, comme leviers pour expérimenter et diffuser les démarches de réduction des PPP en JEVI.

La loi Labbé « visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national » complétée par **la loi relative à la transition énergétique** pour la croissance verte interdit pour les personnes publiques l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les espaces ouverts et accessibles au public au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et interdit leur utilisation pour les particuliers au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Cette évolution de la réglementation est une première étape vers la suppression de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à des fins non agricoles.**

Il est indispensable de mener une réflexion avec l'ensemble des utilisateurs : collectivités, gestionnaires d'infrastructure de transport (RFF, SNCF, aéroports, VNF) ou de loisirs (golfs, centre de loisirs, ...), jardiniers amateurs...

Il est également nécessaire de poursuivre l'accompagnement des transitions et les changements de pratiques, que ce soit pour les usagers professionnels ou les particuliers.

## 5- Enjeux de formation initiale et continue, de diffusion et de communication

Le plan « **Enseigner à produire autrement** » décliné dans tous les établissements d'enseignement agricole, publics et privés, permet de former à l'agro-écologie les générations futures comme les professionnels agricoles déjà en place. Plus largement, le réseau de l'enseignement agricole se mobilise, tant sur la formation initiale que continue, pour accompagner les changements de pratiques et la transition des systèmes d'exploitation. A titre d'exemple, le réseau des maîtres de stage et d'apprentissage doit faire l'objet d'une attention particulière.

Aussi, les actions de l'enseignement agricole et de ses exploitations agricoles ou ateliers technologiques (EA-AT), en faveur de projets visant à concevoir, expérimenter, capitaliser, diffuser des systèmes innovants permettant de réduire l'usage des PPP dans tous les secteurs (agricole, horticole, paysager, espaces verts et sportifs) ont besoin d'être valorisées et soutenues. En effet, les EA-AT sont des lieux de démonstration et de partenariat privilégiés avec les professionnels et les collectivités mais pour remplir ce rôle, les EA-AT ont souvent besoin de conforter leurs ressources financières.

Le **dispositif Certiphyto** a vocation à être poursuivi (avec mise à jour des connaissances et nouveau programme), avec un **enjeu de construction de formations et de supports pédagogiques** et de rattrapage des usagers non formés.

Par ailleurs, pour assurer une large diffusion et un engagement des prescripteurs comme des utilisateurs, les enjeux d'information et de formation sont nombreux et diversifiés.

Le **dispositif Certificat d'Economie des Produits Phytopharmaceutiques (CEPP)** incite les distributeurs à mettre en place dans les exploitations agricoles des actions reconnues qui permettent la diminution des usages, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques. Ces actions, qui développent en particulier le conseil intégré et les approches systèmes, leur permettront d'obtenir des CEPP.

**Les projets de territoire basés sur des enjeux environnementaux** (captages, ORQUE, PAEC, SAGE, Parc naturel régionaux...) **doivent être des relais privilégiés du Plan Ecophyto**. Il convient de donner aux porteurs de projets et aux animateurs de ces projets de territoire les informations suffisantes pour qu'ils remplissent ce rôle de relais. Ainsi ils pourront susciter et accompagner les engagements d'agriculteurs dans des actions de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et le cas échéant, contribuer à



créer des références d'itinéraires techniques et de systèmes de production caractéristiques de chacun de ces territoires.

Les attentes **des consommateurs** en matière de réduction des usages de phytopharmaceutiques témoignent de **l'enjeu sociétal basé sur l'information du public**, pour faire évoluer l'image qu'ils ont de la qualité des produits agricoles (forme, aspect, goût, qualité nutritionnelle, empreinte environnementale...).

## **PARTIE 3 : Orientations stratégiques régionales**

La présente partie de la feuille de route traduit les orientations stratégiques retenues dans les Hauts-de-France **pour les 8 années à venir** afin d'assurer un déploiement efficace du plan Ecophyto II. En articulation avec les autres dispositifs de politiques publiques (projet agro-écologique pour la France, programme de développement rural régional, plan régional santé-environnement, programme régional « enseigner à produire autrement »...), il s'agit d'identifier **les objectifs prioritaires** qui doivent sous tendre les futurs appels à projets et dispositifs d'aide ou d'accompagnement qui seront lancés au niveau régional.

Les objectifs prioritaires sont regroupés au sein de **5 orientations stratégiques**. Des propositions d'actions résultant de la consultation avec la profession agricole et des acteurs en JEVI sont présentées en fin de document (tableau de synthèse) ; elles permettent d'illustrer le propos, sans être limitatives, et ne préjugent pas des actions qui pourront être proposées et financées lors des réponses aux appels à projets et appels à proposition de programme.

Le financement des actions peut être assuré par d'autres plans ou programmes qu'Ecophyto. A noter que certaines actions inscrites au plan Ecophyto II sont financées par une enveloppe nationale. Un document de synthèse, précisant les sources de financement, sera régulièrement transmis au comité des financeurs pour éclairer leurs décisions et veiller aux articulations des dispositifs.

### **Orientation stratégique 1.**

**Permettre aux professionnels agricoles d'agir en faveur de la réduction des usages, des risques et des impacts des PPP tout en maintenant la performance économique des systèmes agricoles**

Les agriculteurs sont aujourd'hui les plus gros consommateurs de PPP et nombreux parmi eux perçoivent l'utilisation de ces produits comme un impératif pour assurer la rentabilité économique de leur exploitation. Il convient donc de les accompagner dans les décisions individuelles qui permettent :

- la réduction des usages et des risques et l'utilisation à bon escient des produits de bio-contrôle, tout en garantissant la rentabilité économique ;
- la résilience de leur système d'exploitation aux aléas économiques et climatiques ;
- la sécurisation des phases de re-conception de système.

**Obj 1.1 Améliorer les pratiques de pulvérisation et favoriser l'utilisation de matériels et agro-équipements qui réduisent l'usage, les risques et les impacts des PPP** (notamment des herbicides)

**Obj 1.2 Favoriser l'utilisation des outils d'aide à la décision (OAD) adaptés aux cultures, aux systèmes et au contexte pédoclimatique local**

**Obj 1.3 Accompagner les exploitations agricoles vers des systèmes économes en PPP qui préservent la performance économique et l'environnement en intégrant une approche globale**

Les actions permettant d'identifier les systèmes performants et de les diffuser seront intensifiées.

Les exploitations annexées aux lycées agricoles sont des outils pédagogiques privilégiés à accompagner pour diffuser les bonnes pratiques et expérimenter des systèmes innovants.

## **Orientation stratégique 2.** **Accompagner les projets collectifs, de filières et de territoires**

Pour atteindre l'objectif ambitieux de réduction de 50 %, un des leviers fondamentaux consiste à susciter des réflexions collectives capables de créer sur l'ensemble du territoire un vaste mouvement d'adhésion et de démultiplier les efforts d'innovation entrepris par les « pionniers ». C'est l'enjeu du dispositif dit des « 30 000 fermes ».

Toutefois cet objectif passera aussi par de la « re-conception de systèmes de production » qui amène à allonger les rotations et diversifier les assolements. Dans cette optique, la question de la valorisation économique des cultures intermédiaires ou nouvelles est donc essentielle, la réponse ne peut être donnée qu'à l'échelle des filières et des territoires.

Ces projets collectifs peuvent concerner des acteurs variés et sont complémentaires :

- accompagnement d'agriculteurs qui s'engagent dans une démarche individuelle de réduction de PPP ;
- réflexion au sein des filières économiques qui associent l'amont et l'aval de la production ;
- soutien des démarches territoriales dans les zones à enjeu « Eau ».

Par ailleurs, l'utilisation de PPP passe par des prescripteurs divers ; la création du dispositif sur les CEPP est une innovation du plan Ecophyto II qui devra être mise en place par les distributeurs.

**Obj 2.1 : Atteindre 1600 fermes engagées au niveau régional ( dispositif « 30 000 » )**

Cet objectif permettra de participer à l'atteinte de l'objectif national qui est de multiplier par 10 le nombre d'exploitations engagées dans un processus actif et volontaire de réduction des PPP. L'accompagnement technique et les échanges entre agriculteurs sont un levier reconnu pour lever les freins au changement. Au delà des agriculteurs engagés dans les réseaux Dephy ou GIEE, il faut soutenir ceux qui portent des projets innovants et expérimentaux en matière de réduction de PPP.

**Obj 2.2 : Engager une réflexion dans chaque filière agro-industrielle sur les leviers et outils pouvant conduire à une réduction des PPP au niveau de l'agriculteur : sélection variétale, process et matériel industriel, conseil agronomique, évolution du cahier des charges entrée usine...**

Dans les filières à enjeux forts : pomme de terre, légumes d'industrie, betterave sucrière et maraîchage, l'utilisation de PPP est souvent directement liée aux clauses de qualité imposées par les cahiers des charges. La réduction de l'impact environnemental ne peut donc se faire sans la participation active des entreprises de transformation et une réflexion d'ensemble au sein de la filière. Ces réflexions sont présentes

au niveau national et les leviers peuvent prendre du temps à se mettre en œuvre, mais il est essentiel de porter cette réflexion au niveau local.

**Obj 2.3 : Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires à enjeux « eau potable »**

Les collectivités compétentes en production d'eau potable gèrent la protection des captages. Elles mettent en œuvre le respect des périmètres de protection en s'appuyant sur deux axes :

- une surveillance du territoire concerné par les périmètres de protection plus accrue afin de prévenir les pollutions accidentelles voire les pollutions diffuses ;
- une communication accrue auprès des acteurs du territoire concerné par les périmètres de protection (habitants, agriculteurs...) afin de faire prendre conscience de façon locale et personnelle des enjeux de l'eau.

L'indicateur qui évalue la protection de la ressource en eau prend en compte la mise en œuvre de la surveillance et de l'animation du territoire concerné par les périmètres de protection des captages.

**Obj 2.4 : Accompagner la mise en œuvre du dispositif « certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques » (CEPP)**

**Obj 2.5 : Accompagner les organismes économiques dans la structuration des filières bio (en particulier en grandes cultures)**

**Orientation stratégique 3.**

**Améliorer les connaissances pour répondre aux questions régionales liées à la réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques**

La production et la diffusion de références locales sont un élément essentiel du dispositif. Elles sont nécessaires pour convaincre les utilisateurs que la réduction de PPP est réalisable sans mettre en péril l'équilibre économique de leur entreprise et leur ainsi permettre d'oser changer de pratiques. Elle doit aussi permettre aux « pionniers » qui testent des pratiques innovantes d'en partager les résultats le plus largement possible.

Pour cette mission, l'agriculture régionale s'appuie sur un **réseau de formation initiale et continue** dense, reconnu et diversifié de 66 établissements publics et privés, **un réseau d'accompagnement technique** important sur la recherche, l'expérimentation, le transfert et le conseil, et sur des pôles de compétitivité complémentaires.

Une partie importante de ces connaissances sont financées par le volet national du plan Ecophyto.

Enfin, dans le débat sociétal qui s'amplifie, une connaissance plus objectivée et généralisée des pratiques des agriculteurs permettra aussi de montrer que les démarches vertueuses se développent.

**Obj 3.1 : valoriser et soutenir la diffusion des références locales produites par les réseaux régionaux** (fermes DEPHY, ferme 3.0 de la Somme, réseau des établissements de l'enseignement agricole et autres réseaux innovants engagés sur des projets agro-écologiques à faible utilisation d'intrants) **et améliorer la connaissance des pratiques agricoles régionales en matière de réduction de PPP, y compris sous l'angle technico-économique.**

**Obj 3.2 : Soutenir les actions du réseau de l'enseignement agricole pour stimuler et inventer les pratiques de demain ; renforcer l'interface avec la recherche-développement**

**Obj 3.3 : Améliorer l'efficacité de l'épidémiologie (SBT et BSV) à l'échelon Hauts-de-France**

**Obj 3.4 : Maintenir les projets DEPHY EXPE adaptés aux problématiques spécifiques Hauts-de-France**

**Obj 3.5 : Appuyer le développement des outils d'aide à la décision (OAD) et des matériels innovants économes en PPP**

**Obj 3.6 : Associer le champ des sciences humaines au sein des réflexions afin d'identifier les freins sociologiques face aux changements**

**Obj 3.7 : Améliorer la connaissance régionale des effets des PPP sur la qualité de l'eau, de l'air et sur la biodiversité, et la partager**

#### **Orientation stratégique 4.**

**Poursuivre et encourager la transition vers le « Zéro phyto » auprès des collectivités locales, établissements publics et jardiniers amateurs**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé a modifié les pratiques et usages en termes de PPP, la loi de transition énergétique relative à la croissance verte les inscrit de façon durable et élargie à partir de 2019. Cette transition vers le Zéro phyto dans les espaces publics nécessite un accompagnement technique et financier important pour la mise en place pérenne des changements de pratiques et l'acceptation d'un nouveau modèle d'aménagement des espaces publics et de leur entretien.

**Obj 4.1 : Poursuivre l'accompagnement des collectivités et jardiniers amateurs**

**Obj 4.2 : Développer les conceptions paysagères en aménagement qui s'affranchissent des PPP en s'appuyant notamment sur les établissements de l'enseignement agricole spécialisés dans les formations de l'aménagement paysager**

Dans les villes, la qualité du cadre de vie est devenu un enjeu sociétal. Aussi les communes font de plus en plus appel à des paysagistes - concepteurs pour aménager leurs espaces publics. La conception même de ces aménagements pèsera durablement sur les contraintes d'entretien et parfois la nécessité des PPP, en particulier les herbicides.

Dans la perspective d'une diminution durable des PPP en JEVI, il est important d'encourager la conception d'espaces publics de qualité qui limitent les coûts d'entretien et l'utilisation de PPP.

#### **Obj 4.3: Développer la charte « d'entretien des espaces publics » et le label « terre saine » auprès des collectivités**

Le développement de charte permet aux collectivités d'entrer dans une démarche de progrès et d'atteindre un niveau d'exigence qui pourra être valorisé auprès du grand public.

#### **Obj 4.4 : Développer les chartes jardinerie à l'attention des distributeurs et des jardiniers amateurs**

Les jardiniers amateurs sont mal informés sur les risques environnementaux et sanitaires que représentent les produits phytopharmaceutiques. Or chaque année les jardiniers amateurs utilisent entre 3 et 8% du tonnage total de produits phytosanitaires vendus. La charte « jardinerie » facilite la diffusion des techniques alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques auprès des particuliers.

### **Orientation stratégique 5.**

#### **Poursuivre et développer une stratégie régionale de communication et de formation à destination des prescripteurs et usagers de produits phytopharmaceutiques**

La formation de l'ensemble des utilisateurs et des prescripteurs potentiels est un objectif prioritaire. Toutefois, les études sociologiques montrent que les consommateurs convaincus des enjeux environnementaux changent plus facilement leurs habitudes et que les arguments financiers ou techniques ne sont pas les freins premiers. L'information des usagers sur les risques et les solutions alternatives doit donc rester un objectif, de long terme certes, mais essentiel pour faire évoluer les mentalités.

**Obj 5.1 : Poursuivre le déploiement du dispositif de formation « Certiphyto »** (cibles prioritaires : salariés agricoles et employés de collectivité)

**Obj 5.2 : Former les techniciens-conseils agricoles sur les moyens et stratégies de réduction et sur les approches systèmes permettant un conseil intégré et global**

**Obj 5.3 : Informer les porteurs de projets et les animateurs de projets territoriaux (ORQUE, PAEC, SAGE, PNR, Pays, Syndicats de gestion des eaux...)**

**Obj 5.4 : Sensibiliser les utilisateurs de PPP aux risques et informer sur les moyens de protection**

**Obj 5.5 : Promouvoir les pratiques limitant les pollutions accidentelles**

**Obj 5.6 : Informer les consommateurs pour faire évoluer l'image qu'ils ont de la qualité des produits**

agricoles (forme, aspect, goût, qualité nutritionnelle, empreinte...)

**Obj 5.7 : Améliorer la plate-forme d'information et de communication « Ecophyto »**

-----